

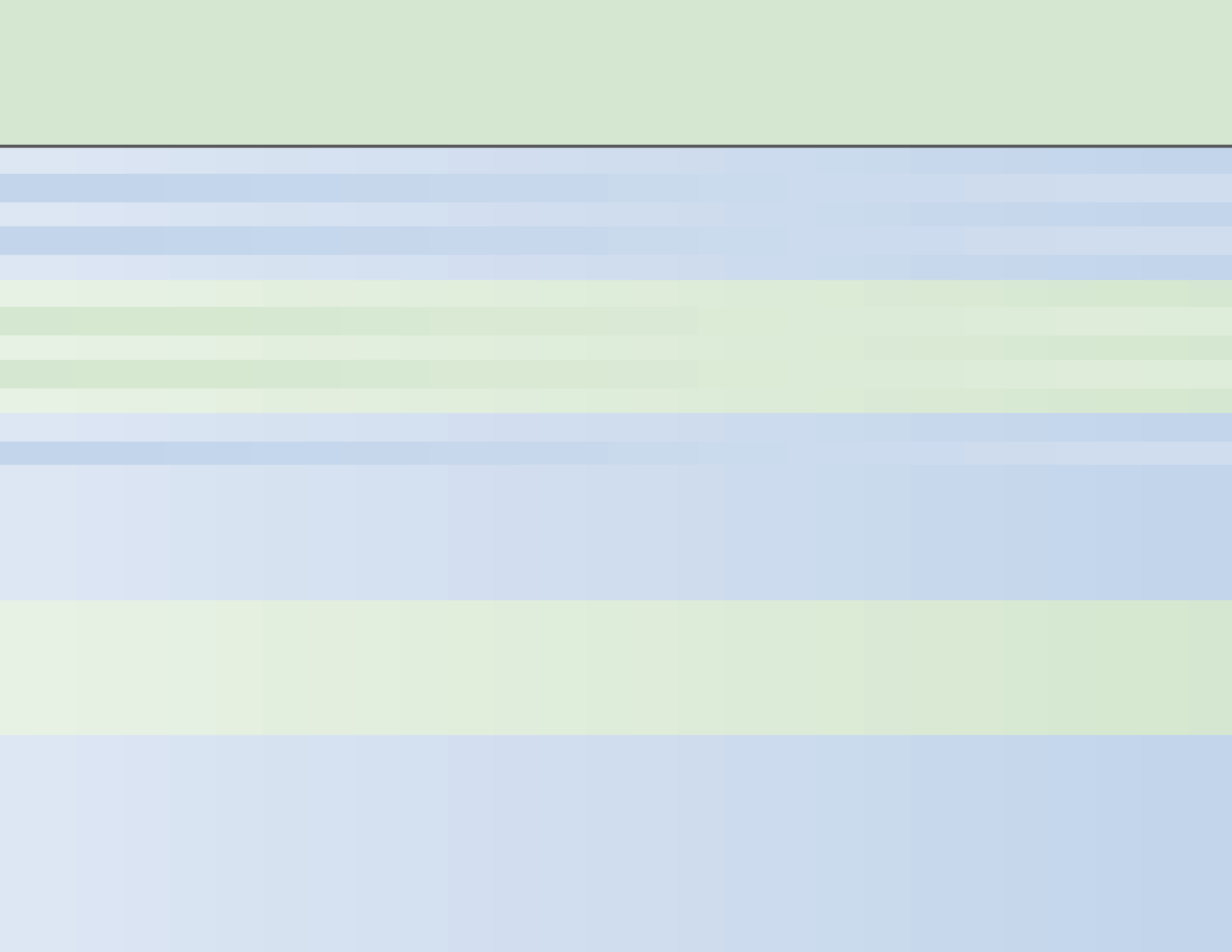
# L'aménagement linguistique

Une politique au service des écoles et de la communauté  
de langue française de l'Ontario



ISBN 0-7794-7043-5 (Print)  
ISBN 0-7794-7044-3 (Internet)

 Ontario



<b>L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE : UN APERÇU</b>	<b>2</b>
Qu'est-ce que l'aménagement linguistique?	3
Quels sont les objectifs de la politique d'aménagement linguistique?	4
Qui s'occupe de la mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique?	4
<b>DES CONSTATS QUI FONT RÉFLÉCHIR</b>	<b>8</b>
Le profil de la communauté francophone de l'Ontario : les tendances démographiques, linguistiques et sociales	9
Qui fréquente les écoles de langue française de l'Ontario?	9
Le profil du système scolaire de langue française	10
<b>POUR UN CHANGEMENT DURABLE</b>	<b>14</b>
Donner aux enfants le meilleur départ possible à l'école de langue française	15
Optimiser l'usage et l'apprentissage du français et accéder au bilinguisme	16
Se donner une identité	17
Mieux apprendre et réussir en milieu minoritaire	18
Développer des communautés dynamiques	20
<b>METTRE LA MAIN À LA PÂTE</b>	<b>22</b>
À l'attention des jeunes	23
À l'attention des parents	24
À l'attention des partenaires communautaires francophones	26
<b>CONCLUSION</b>	<b>28</b>



# L'aménagement linguistique : un aperçu

L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE : UN APERÇU



## QU'EST-CE QUE L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE?

Le mot « aménagement » est souvent utilisé pour exprimer l'idée d'organiser ou d'administrer quelque chose. Ce terme reflète aussi des réalités sociales et économiques plus complexes de notre temps comme l'aménagement urbain, l'aménagement routier ou l'aménagement de la forêt. Dans tous les cas, l'intention est la même : il s'agit de mettre en valeur un lieu ou un milieu de manière à le rendre viable, utile et productif pour toute une communauté d'êtres vivants. Le même principe s'applique à l'aménagement linguistique.

Une langue est vivante parce que des groupes de personnes s'en servent dans la communication quotidienne. Elle occupe l'espace où ces personnes se retrouvent, les lieux autour desquels se construit leur communauté. La langue française accompagne ainsi les communautés francophones du Canada; elles se racontent et affirment à travers elle leur identité culturelle, et forment ensemble une communauté de langue.

L'aménagement dont il est question dans le présent document concerne en priorité l'école de langue française, les jeunes qui la fréquentent et leurs parents. L'intention est de mettre en valeur les lieux et le milieu éducatifs francophones de la province de manière à optimiser la transmission de la langue et de la culture françaises chez les jeunes, de les amener à réaliser pleinement leur potentiel à l'école et dans la société et d'apporter un souffle nouveau à la communauté francophone de l'Ontario.

### POURQUOI L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE FAIT-IL L'OBJET D'UNE POLITIQUE?

Les droits et libertés de la personne sont enchâssés dans la Constitution canadienne depuis 1982, date d'entrée en vigueur de la *Charte canadienne des droits et libertés*. L'article 23 de la Charte garantit des droits à l'instruction dans la langue de la minorité.

L'Ontario a adopté des lois afin d'assurer la protection de ces droits dans la province et se base sur l'état actuel du droit ainsi que sur les lois fédérales s'y rattachant pour aider l'école de langue française à remplir son mandat. C'est dans ce cadre légal que s'inscrivent les interventions planifiées en aménagement linguistique.

Il est important que l'ensemble des institutions responsables de l'éducation en langue française dans la province adopte une même ligne de conduite en matière d'aménagement linguistique afin de pouvoir assurer la protection, la valorisation et la transmission de la langue et de la culture françaises en milieu minoritaire. La politique d'aménagement linguistique énonce cette ligne de conduite.

### QUI S'OCCUPE DE L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE DANS LA PROVINCE?

- Le ministère de l'Éducation de l'Ontario,
- douze conseils scolaires de district,
- sept administrations scolaires,
- trois cent quatre-vingt-dix-sept écoles (septembre 2004).

### QUI DEVRAIT LIRE CE DOCUMENT?

Ce document concerne tous ceux et celles qui participent de près ou de loin à l'éducation des jeunes francophones de la province, y compris les jeunes eux-mêmes. Il s'adresse de façon plus large aux personnes et groupes de personnes qui se préoccupent de la vitalité et de l'existence même de la communauté francophone. La mise en œuvre de la politique d'aménagement linguistique sollicite en effet l'engagement de l'ensemble des partenaires de l'éducation en langue française.



## QUELS SONT LES OBJECTIFS DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE?

La politique d'aménagement linguistique est étroitement liée au mandat de l'école de langue française. Elle vise essentiellement à lui permettre de mieux remplir sa mission auprès des jeunes et de la population francophone de l'Ontario. En voici les grands objectifs.

- Dispenser dans les écoles de langue française un enseignement de qualité adapté au milieu minoritaire.
- Former des jeunes francophones responsables, compétents et forts de leur identité linguistique et culturelle.
- Augmenter les capacités de la communauté d'apprentissage (c'est-à-dire le personnel scolaire, les parents et les élèves) à soutenir le développement linguistique et culturel de la communauté dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie.
- Élargir et animer l'espace francophone en établissant des partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.
- Accroître la vitalité des institutions éducatives ontariennes en favorisant, entre autres, le recrutement et la rétention des élèves des écoles de langue française et contribuer ainsi au développement durable de la communauté francophone.



## QUI S'OCCUPE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE?

### LES CONSEILS SCOLAIRES

Tous les conseils et administrations scolaires de langue française de la province, en collaboration avec les parents et les organismes de la communauté locale et élargie, élaborent une politique d'aménagement linguistique qui favorise l'actualisation du mandat de l'école de langue française et accroît les capacités du système d'éducation en matière de protection et de valorisation de la langue et de la culture françaises.

À partir d'une analyse rigoureuse de leur situation et de leurs besoins, chaque conseil et chaque administration scolaires planifient des interventions ciblées. Par exemple, ils étendent leur réseau de partenariats avec les services locaux adaptés à la petite enfance et mettent en œuvre des programmes d'accueil, d'évaluation, de placement et d'intégration afin de pourvoir aux besoins particuliers des élèves qui ne peuvent suivre immédiatement le programme d'études ordinaire pour des raisons linguistiques, culturelles ou d'ordre scolaire.

Ce type d'interventions se traduit par des résultats à court et à plus long termes, notamment une hausse de l'usage spontané du français à l'école, une amélioration du rendement des élèves et une augmentation des inscriptions à l'école.

## RÉSULTATS ESCOMPTÉS AU NIVEAU PROVINCIAL :

### 1. ÉLÈVES

Capacité accrue à acquérir les compétences en communication orale nécessaires pour maximiser l'apprentissage et la construction identitaire.

### 2. PERSONNEL SCOLAIRE

Capacité accrue à œuvrer en milieu minoritaire afin d'appuyer les apprentissages scolaires et le développement identitaire de chaque élève.

### 3. CONSEIL SCOLAIRE

Capacité accrue à maintenir et à augmenter l'effectif scolaire afin de contribuer à la vitalité des écoles de langue française et de la communauté francophone.

## L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

Il existe deux lieux privilégiés où peuvent se transmettre la langue et la culture françaises en Ontario : le premier est le foyer dans lequel les jeunes grandissent et le second, l'école de langue française qu'ils fréquentent.

Ainsi, l'éducation en langue française fait de la famille et de l'école des partenaires à part entière. Le contexte de l'éducation en milieu minoritaire, avec ses défis et ses particularités, explique à la fois la nécessité de ce partenariat et le caractère spécifique du mandat de l'école de langue française.

L'école de langue française a le mandat traditionnel d'éduquer en français les jeunes qui la fréquentent, autrement dit d'assurer leur formation dans cette langue. L'école de langue française a aussi le mandat de protéger, de valoriser et de transmettre la langue et la culture françaises. Le français est la langue d'enseignement et de communication à l'école et anime la vie sociale et culturelle de la communauté scolaire.

- L'école de langue française est un milieu d'apprentissage où tout est mis en œuvre pour favoriser l'épanouissement personnel et la réussite scolaire des élèves dans une perspective d'apprentissage tout au long de la vie. Toutes les matières du curriculum de l'Ontario y sont enseignées en français, à l'exception de *Anglais* et *Anglais pour débutants* de la 4<sup>e</sup> à la 8<sup>e</sup> année au palier élémentaire et de *English* et *Anglais pour débutants* au palier secondaire qui sont enseignés avec rigueur afin d'assurer un bilinguisme de haut niveau. Tous les programmes-cadres du curriculum ont été élaborés en français pour faciliter l'acquisition de connaissances générales et le développement des compétences des élèves, l'intention étant d'assurer l'égalité des chances en matière d'apprentissage et d'accès à une éducation de qualité.
- L'école de langue française participe à la construction identitaire des jeunes en veillant à l'acquisition d'une bonne connaissance de la langue française et d'un sens profond des valeurs culturelles et universelles partagées par les communautés francophones d'ici et d'ailleurs. Ceci leur est essentiel pour s'affirmer et s'investir dans la communauté francophone.
- L'école de langue française assure la qualité de l'enseignement dispensé aux élèves en travaillant de concert avec les conseils scolaires et le personnel enseignant pour développer et mettre en œuvre une pédagogie adaptée au milieu minoritaire ainsi que pour créer et soutenir une communauté d'apprentissage dynamique.

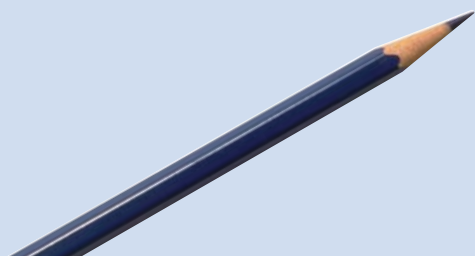


■ L'école s'emploie à consolider et à élargir son réseau éducatif et culturel par l'entremise de projets scolaires-communautaires et de partenariats avec les familles et les différents groupes de la communauté locale et élargie. Son objectif est de trouver des solutions réalistes aux défis posés par l'apprentissage de la langue et la transmission de la culture en milieu minoritaire, de faire avancer le dossier de l'aménagement linguistique de la petite enfance, de favoriser l'apprentissage optimal et la réussite scolaire chez tous les élèves, de préparer les jeunes à une vie professionnelle active grâce aux programmes d'éducation coopérative, de transition de l'école au monde du travail, d'orientation et de formation au cheminement de carrière, et de participer au développement de la communauté dans une perspective de développement durable.

Ainsi, la politique d'aménagement linguistique est solidement arrimée au mandat de l'école de langue française. Elle est essentiellement là pour aider l'école à mieux remplir son mandat. La mise en œuvre de cette politique à l'école relève en grande partie des conseils scolaires qui ont la tâche d'assurer le bon fonctionnement de leurs écoles, d'évaluer les besoins au niveau local et de déterminer avec les communautés scolaires, les interventions les plus susceptibles d'avoir un impact positif sur l'environnement scolaire ou la vie à l'école.

En résumé, la politique d'aménagement linguistique résulte d'une volonté de mettre en valeur et d'élargir l'espace francophone dans lequel sont éduqués et évoluent les jeunes de façon à pouvoir satisfaire leurs besoins au plan linguistique et culturel, tant pour assurer le bien-être des générations actuelles que celui des générations futures.







## Des constats qui font réfléchir

DES CONSTATS QUI FONT RÉFLÉCHIR



## LE PROFIL DE LA COMMUNAUTÉ FRANCOPHONE DE L'ONTARIO : LES TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES, LINGUISTIQUES ET SOCIALES

Tandis que le nombre total de francophones augmente en Ontario, la population de *langue maternelle* française est en décroissance par rapport à l'ensemble de la population de la province. Le pourcentage de la population ontarienne de *langue maternelle* française est passé de 5 pour 100 en 1991 à 4,5 pour 100 en 2001.

*La langue maternelle est la langue première apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise au moment du recensement.*

Dans l'Est et le Nord-Est de la province où étaient traditionnellement concentrés des groupes importants de francophones, ces derniers sont de plus en plus minoritaires du fait de l'exode de la population vers les grands centres urbains.

Dans le Centre et le Sud-Ouest de la province où le pourcentage de la population de langue française est très faible, le français n'est parlé à la maison que dans un tiers des foyers ou moins.

La province accueille 13 pour 100 des immigrants francophones du pays, ce qui devrait avoir pour effet de contribuer au maintien et à l'essor des communautés francophones de la province. Toutefois, peu de services sont offerts pour accueillir, informer et orienter les nouveaux arrivants francophones vers le système d'éducation de langue française. Souvent, ces derniers adoptent l'anglais comme langue d'usage une fois établis en Ontario.

Ces réalités s'ajoutent aux nombreux autres facteurs qui mènent à l'*assimilation*.

*Le terme « assimilation » désigne la perte de la langue maternelle comme langue de communication usuelle.*

De nos jours, le français et l'anglais, et parfois d'autres langues, coexistent plus souvent que par le passé dans les foyers ontariens du fait que les francophones, peu nombreux dans certaines régions, fondent leur famille avec des partenaires dont la langue maternelle n'est pas le français. La prédominance de l'anglais dans l'environnement rend par ailleurs difficile l'adoption d'un mode de vie essentiellement francophone. En conséquence, les francophones parlent moins souvent le français et plus souvent l'anglais à la maison.

Pourtant, un nombre croissant de parents choisissent d'exercer leur droit de faire instruire leurs enfants en français. Les raisons de ce choix sont multiples : l'attachement à la langue et à la culture est une affaire de cœur, le bilinguisme présente des avantages certains sur le marché du travail et, à l'heure de la mondialisation, la diversité linguistique est infiniment plus attrayante que l'uniformité linguistique.

Toutefois, force est de constater qu'un certain nombre de familles éprouvent des difficultés à donner au français des chances égales d'exister à la maison dans le quotidien. Leur est-il possible dans ces circonstances d'apporter un soutien adéquat et continu à l'enfant ou à l'adolescent qui fréquente l'école de langue française? C'est là une question sensible mais fondamentale au débat sur la transmission de la langue et de la culture en milieu minoritaire.

## QUI FRÉQUENTE LES ÉCOLES DE LANGUE FRANÇAISE DE L'ONTARIO?

L'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* garantit aux citoyennes et citoyens canadiens des droits à l'instruction dans la langue de la minorité. Un grand nombre de personnes sont titulaires de ces droits en Ontario. Qui sont-elles?



## LES TITULAIRES DU DROIT À L'ÉDUCATION EN LANGUE FRANÇAISE

Les personnes qui ont le droit de faire instruire leurs enfants en français aux paliers élémentaire et secondaire en Ontario sont :

- les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario et dont la première langue apprise et encore comprise est le français;
- les citoyennes et citoyens canadiens résidant en Ontario qui ont reçu leur instruction au palier élémentaire en français, ici ou ailleurs au Canada;
- les citoyennes et citoyens canadiens dont un enfant a reçu ou reçoit son instruction au palier élémentaire ou secondaire, en français, ici ou ailleurs au Canada.

Tel que prévu par la *Loi sur l'éducation* de l'Ontario, des enfants dont les parents ne répondent pas aux critères de l'article 23 de la Charte peuvent être admis à l'école de langue française par l'entremise du comité d'admission de l'école. Le comité fonde sa décision en examinant chaque demande à la lumière de l'article 23 et des critères d'admission en vigueur dans le conseil scolaire, par exemple l'acceptation des parents de s'engager à soutenir l'enfant dans ses apprentissages à l'école de langue française.

## UNE CLIENTÈLE, UNE DIVERSITÉ D'EXPÉRIENCES LINGUISTIQUES ET CULTURELLES

Dans l'esprit des droits énoncés dans la *Charte*, l'école de langue française sert aujourd'hui une clientèle des plus diversifiées, tant au niveau linguistique que culturel.

- Au niveau linguistique parce que la connaissance du français dépend de l'expérience personnelle de chaque élève. L'expérience linguistique des élèves étant très différente d'un foyer à l'autre et d'une communauté à

l'autre, leurs compétences langagières sont contrastées. Certains élèves connaissent bien leur langue maternelle tandis que d'autres connaissent peu ou ne connaissent pas le français à leur entrée à l'école.

- Au niveau culturel parce que la langue française est porteuse de la culture des diverses communautés qui s'en servent et là aussi les expériences des élèves sont très variées.

L'école ontarienne de langue française a beau changer de visage, elle est fermement attachée à sa mission éducative et culturelle : servir les collectivités francophones de la province et mettre en valeur le patrimoine actuel de la communauté francophone.

## LE PROFIL DU SYSTÈME SCOLAIRE DE LANGUE FRANÇAISE

Le système scolaire de langue française, c'est d'abord près de quatre cents écoles de langue française établies à travers toute la province ainsi que les élèves qui les fréquentent. La vitalité de ce système dépend, entre autres, de la réussite scolaire des élèves et de la façon dont se comporte la population scolaire.

## LA RÉUSSITE SCOLAIRE

Des évaluations provinciales ont lieu chaque année afin de pouvoir rendre compte au public de la performance du système d'éducation et d'accroître la qualité et la responsabilité en éducation. Ces tests permettent par exemple de comparer, à partir d'une analyse des résultats, le profil du rendement de l'élève, de sa classe et de l'école d'une année à l'autre.

Au palier élémentaire, certains élèves des écoles de langue française n'atteignent pas la *norme provinciale* en lecture et en écriture. Une amé-

lioration sensible de leur rendement est toutefois amorcée qui met à la fois en évidence l'utilité des interventions pédagogiques ciblées menées dans les écoles auprès des jeunes et la nécessité d'un enseignement répondant davantage à leurs besoins. C'est pourquoi une pédagogie adaptée au milieu minoritaire visant l'apprentissage optimal de la langue orale et écrite est envisagée dans le cadre de la politique d'aménagement linguistique.

*La norme provinciale ou niveau 3 sur une échelle à 4 niveaux correspond à un rendement qui satisfait pleinement aux attentes prescrites dans les programmes-cadres du curriculum de l'Ontario.*

Les mesures correctives prises par le personnel enseignant et les conseils scolaires pour améliorer le taux de réussite aux tests provinciaux confirment ce point de vue.

- Au palier secondaire, 79 pour 100 des élèves des écoles de langue française ont réussi le *Test provincial de compétences linguistiques* en 2003, comparé à 67 pour 100 en 2002.
- Les résultats aux tests provinciaux de mathématiques administrés en 3<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> année sont en constante amélioration depuis 1998.

Les dispositions ci-après visent aussi à favoriser l'amélioration du rendement des élèves en français aux paliers élémentaire et secondaire.

- Les conseils scolaires poursuivent la mise en place des plans annuels d'amélioration du rendement des élèves aux tests provinciaux.
- Des cours à l'échelon local donnant droit à des crédits obligatoires sont élaborés à travers la province pour répondre aux besoins des élèves de 9<sup>e</sup> et 10<sup>e</sup> année dans les matières principales, soit les langues, les mathématiques, les sciences et l'histoire.

- Les élèves qui n'ont pas réussi le Test provincial de compétences linguistiques (TPCL) peuvent désormais suivre le Cours de compétences linguistiques des écoles secondaires de l'Ontario (CCLESO), spécialement élaboré à l'intention des élèves vivant en milieu minoritaire ou, dans des cas exceptionnels, demander à ce que leurs compétences linguistiques soit formellement évaluées par un comité local d'évaluation en vue de satisfaire aux exigences d'obtention du diplôme d'études secondaires de l'Ontario.

D'autres interventions importantes sont à l'étude dans le domaine de la communication orale. Nombre de jeunes élèves parlent peu ou ne parlent pas le français à leur entrée à l'école. Ce retard peut être vite rattrapé chez les jeunes enfants pourvu que l'on donne une place importante à la parole et à l'écoute en classe. La compréhension des différentes étapes d'acquisition de la langue orale est un dossier prioritaire pour l'éducation en langue française.

## L'EFFECTIF SCOLAIRE

Tandis que le nombre d'écoles de langue française de la province a nettement augmenté au fil des ans, le nombre d'élèves qui fréquentent ces écoles est en revanche légèrement en baisse depuis quelques années. Pourquoi?

Environ deux tiers des titulaires du droit à l'éducation en langue française exercent ce droit. Les autres ne le revendiquent pas. Ces personnes sont-elles au courant de leur droit? Savent-elles qu'il existe sans doute tout près de chez elles une école qui dispense une éducation de qualité en français et que les programmes y sont enseignés avec rigueur? Savent-elles que l'école de langue française offre aux jeunes une occasion unique de vivre en français en Ontario?



Des interventions ciblées sont prévues dans le cadre de la politique d'aménagement linguistique pour corriger la situation, entre autres :

- informer les citoyennes et citoyens canadiens de leurs droits en matière d'éducation;
- informer les nouveaux arrivants de l'existence du système d'éducation en langue française et de ses avantages;
- promouvoir l'école de langue française, la qualité de l'éducation qui y est dispensée et la vie culturelle de l'école;
- faire connaître les services dont peuvent bénéficier de plus en plus les enfants d'âge préscolaire dans la province.

### LA RÉTENTION SCOLAIRE

Un certain nombre de parents choisissent d'inscrire leur enfant à l'école de langue française de la maternelle à la 1<sup>re</sup> année puis se tournent vers l'école de langue anglaise. Des élèves quittent aussi l'école de langue française après la 8<sup>e</sup> ou la 10<sup>e</sup> année. Pourquoi ce changement de cap? L'amélioration des services d'accueil et de soutien aux élèves et aux familles est ciblée.

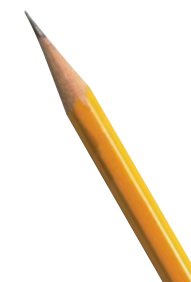
Les effets bénéfiques des programmes d'éducation de la petite enfance sur la rétention, le rendement scolaire et les habiletés sociales des élèves sont bien connus de tous. Ce dossier est un des piliers de la politique d'aménagement linguistique et fait l'objet d'un suivi rigoureux depuis l'établissement des programmes d'éducation à plein temps pour les enfants de quatre et cinq ans dans les écoles de langue française de la province.

Plus tard, c'est le choix des études postsecondaires ou le choix de carrière qui influe le plus sur la décision de passer à l'école de langue anglaise. Certains élèves décident également d'arrêter leurs études une fois leur scolarisation obligatoire terminée.

En plus de l'aménagement linguistique de la petite enfance (voir Donner aux enfants le meilleur départ possible à l'école de langue française, p. 15), des interventions sont prévues ou étudiées pour réduire l'incidence de ce type d'abandons, en particulier :

- la mise en place de programmes d'accueil et de cellules de soutien et d'accompagnement adéquats aux élèves et aux familles dès l'entrée des jeunes enfants à l'école et ce, jusqu'à la fin des études secondaires;
- le resserrement des liens entre les écoles secondaires et les écoles nourricières afin de faciliter la transition au secondaire;
- la promotion active à l'école secondaire des collèges et des universités qui offrent des programmes complets ou partiels en français;
- l'intégration des classes de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> années aux écoles secondaires.

En résumé, l'usage du français à la maison est en baisse au profit de l'anglais et l'école de langue française accueille une clientèle très diversifiée du point de vue linguistique et culturel. La communauté évalue avec lucidité les défis que pose la transmission de sa langue et de sa culture en milieu minoritaire et s'apprête à les relever un par un et de front avec l'ensemble des parties prenantes : parents, élèves, groupes de la communauté locale et élargie, représentants et responsables de l'éducation en langue française dans la province.





DES CONSTATS QUI FONT RÉFLÉCHIR



# Pour un changement durable

POUR UN CHANGEMENT DURABLE



*LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE ÉTABLIT DES PRIORITÉS.*

## DONNER AUX ENFANTS LE MEILLEUR DÉPART POSSIBLE À L'ÉCOLE DE LANGUE FRANÇAISE

De quatre à six années de la vie se sont écoulées au contact de l'environnement familial et de la collectivité au moment où les enfants arrivent à l'école. À six ans, date d'entrée en 1<sup>re</sup> année, chaque enfant se raconte déjà, s'amuse et apprend dans une et parfois plusieurs langues. La majorité d'entre eux ont reçu le français comme langue familiale mais un certain nombre d'élèves parlent peu ou ne parlent pas français. Afin de donner aux enfants le meilleur départ possible à l'école de langue française, il faut les exposer le plus tôt possible et de façon intensive au français. Cette initiative relève des parents auxquels revient la décision d'inscrire et d'accompagner l'enfant dans les divers programmes d'éducation de la petite enfance offerts dans la province.

### Conversation avec...

#### ... un parent dont l'enfant parle français.

*« Notre enfant entre en maternelle et parle couramment français. Sera-t-elle assez stimulée? »*

*– Le programme d'étude ordinaire est rigoureux et exigeant. Il est conçu pour votre enfant. Lisez par exemple les attentes du programme-cadre de français de la 1<sup>re</sup> à la 8<sup>e</sup> année en lecture, en écriture et en communication orale. Vous verrez que le programme prescrit l'enseignement du français à titre de langue première et non de langue seconde. »*

#### ... un parent dont l'enfant parle peu le français.

*« Je ne me sens plus très à l'aise dans ma langue maternelle mais je tiens à ce que ma fille apprenne le français à l'école. »*

*– Faites-vous confiance et entretenez votre capacité de parler français! Servez-vous en chaque jour avec votre enfant pour communiquer. Mettez à sa disposition des ressources en français à la maison. Plus vous manifestez concrètement votre attachement à la langue française et plus votre enfant sera réceptive aux expériences d'apprentissage offertes à l'école. »*

#### ... un parent dont l'enfant ne parle pas français.

*« Notre enfant apprendra vite le français au contact de ses camarades. – Les enfants sont réceptifs aux nouvelles influences et leur capacité d'apprentissage est grande. Toutefois, s'adapter à la vie linguistique et culturelle de l'école demandera beaucoup d'efforts de la part de votre enfant. Il aura besoin d'une attention soutenue pour y parvenir. Faites-lui un cadeau : apprenez ou réapprenez vous-même le français avec lui afin de pouvoir l'accompagner tout au long de ses études et prenez les devants en l'inscrivant dans une garderie de langue française. »*

**IDÉALEMENT**, tous les enfants qui entrent en 1<sup>re</sup> année à l'école de langue française ont été exposés au français au cours de leur petite enfance, à la maison, à la garderie et dans les classes de maternelle et de jardin d'enfants, et ils sont prêts à suivre le programme d'étude en français. Chaque enfant peut :

- comprendre des directives simples, s'exprimer et répondre en français dans une variété de situations familiales;
- démontrer des habiletés au niveau personnel et social, par exemple, faire preuve de confiance en soi et d'autonomie dans son comportement, de sociabilité dans ses relations avec les autres;
- démontrer des connaissances de base, particulièrement en français, en mathématiques et en sciences.



## L'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE DE LA PETITE ENFANCE

Tous les conseils scolaires de langue française de la province offrent des programmes d'éducation de la petite enfance à plein temps en français. Les programmes de maternelle et de jardin d'enfants ont été spécialement conçus pour préparer les enfants à suivre en français le nouveau curriculum de l'Ontario. Il est fortement recommandé aux parents qui inscrivent leurs enfants à la maternelle ou au jardin d'enfants de lire le document intitulé *Jardin d'enfants, 1998* et de suivre les progrès de leur enfant. Les parents peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'apprentissage de leur enfant; leur engagement et leur appui font toute la différence.

Plus l'enfant est exposé tôt au français, plus il a de chances d'acquérir et de développer des compétences langagières solides. Maintenir et tisser des liens étroits entre les garderies de langue française existantes et l'école de langue française, améliorer la qualité de prestation des programmes d'éducation de la petite enfance à plein temps et combler les besoins en matériel et ressources de qualité visant à appuyer l'apprentissage sont les interventions clés du dossier de l'aménagement linguistique de la petite enfance.

## OPTIMISER L'USAGE ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS ET ACCÉDER AU BILINGUISME

La réussite scolaire est intimement liée à la capacité de développer de solides compétences en communication. Les programmes dispensés dans les écoles de langue française sont particulièrement rigoureux, exigeants et stimulants à cet égard et reflètent bien la notion de construction graduelle des compétences dans les deux langues officielles. Pour optimiser l'usage et l'apprentissage du français, il faut amener les jeunes à se servir spontanément du français dans la vie de tous les jours pour

communiquer, à écouter une grande variété de locuteurs francophones, à lire et à écrire beaucoup en français dans des situations d'apprentissage très diverses et sur des sujets qui les intéressent ou leur tiennent à cœur.

### Conversation avec...

... des élèves de 8<sup>e</sup> année qui valorisent le bilinguisme mais éprouvent un sentiment d'insécurité face au français.

« Il y a des élèves et des enseignants qui parlent un “bon français” dans notre école. On a plutôt honte de notre français. C'est comme si on s'exprimait mieux en anglais.

– Ce que vous appelez le “bon français” c'est la langue d'enseignement de l'école, la langue des journaux ou du monde des affaires. Cette langue riche et nuancée est accessible à tout le monde. Pour l'apprendre, il faut entretenir sa capacité de “parler” français spontanément en s'en servant beaucoup dans la vie de tous les jours. Suivez ce conseil et vous entretiendrez l'usage de votre langue et perfectionnerez votre français. »

... un groupe de parents dont les enfants fréquentent l'école élémentaire.

« Que devons-nous faire pour promouvoir la lecture à la maison?

– Les jeunes enfants sont naturellement curieux. Donnez-leur vite des livres bien à eux, des livres à leur portée bien sûr! Lisez aussi quotidiennement à haute voix avec eux. Ils comprendront vite que les livres contiennent des histoires qui les touchent et les intéressent. Discutez avec eux pour connaître les sujets et les domaines qui les intéressent afin de choisir des livres et des magazines qu'ils auront le goût de lire. Répondez à leurs questions. Continuez à les accompagner tout au long de leur découverte de l'écrit. Demandez conseil au besoin pour mieux guider vos enfants dans leur choix. »

**IDÉALEMENT**, tous les élèves des écoles élémentaires et secondaires de langue française s'engagent à se servir du français pour communiquer à l'école, perfectionnent graduellement leurs compétences langagières et font preuve d'une assurance accrue dans l'exercice de la communication orale et écrite. Chaque élève peut :

- parler français spontanément et s'en servir pour communiquer et interagir avec les autres dans toutes les situations d'apprentissage et les activités culturelles de l'école;
- utiliser le français comme outil d'apprentissage pour explorer et résoudre des problèmes;
- satisfaire aux attentes des programmes-cadres du curriculum de l'Ontario en matière de communication et de compétences langagières, de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année, tant en communication orale qu'en lecture et en écriture.

## POUR SE SENTIR COMPÉTENT ET CULTIVER LE GOÛT D'APPRENDRE

La communication est au premier plan des programmes-cadres du curriculum de l'Ontario, de la 1<sup>re</sup> à la 12<sup>e</sup> année. La plupart des activités auxquelles se livrent les élèves à l'école requièrent des habiletés en communication orale, en lecture et en écriture et toutes se prêtent à l'exercice et au perfectionnement graduel de ces habiletés.

La politique d'aménagement linguistique préconise un encadrement linguistique accru et adapté qui assure la pratique intensive du français, à commencer par le français oral, et le respect de son champ d'usage dans toutes les activités de l'école, qu'il s'agisse de l'apprentissage des matières ou des activités sociales et culturelles. Deux interventions clés

sont recommandées à l'échelle de la province dans ce domaine : l'évaluation régulière des compétences en communication orale tout au long des études et la mise en place des programmes de soutien linguistique pour les élèves qui éprouvent des difficultés en français. Le recours à des pratiques pédagogiques novatrices et éprouvées en lecture et en écriture doit aussi faire son chemin dans la salle de classe.

## SE DONNER UNE IDENTITÉ

La langue est l'instrument par lequel se manifeste le plus immédiatement une culture. Elle reste la pièce maîtresse de l'identité culturelle de chaque personne. Les jeunes des écoles de langue française sont, comme tous les jeunes, avides de produits culturels et consomment beaucoup de ceux qui sont le plus omniprésents dans leur environnement, soit des produits culturels anglophones. Pour que les jeunes soient forts de leur identité linguistique et culturelle, il faut leur réserver une place de choix dans un espace culturel francophone authentique et ouvert sur le monde, les brancher sur des médias et des produits culturels francophones qui reflètent leurs réalités et leurs questionnements, et les encourager à participer à des activités sportives et parascolaires en français.

### Pour une action culturelle dynamique

#### Des modèles à suivre

- *Une enseignante en éducation artistique monte une pièce de théâtre avec ses élèves de 10<sup>e</sup> année et part en tournée dans les écoles élémentaires de la région. Non seulement les jeunes créateurs apprennent les ficelles du métier et peaufinent leurs habiletés en français, mais trouvent auprès des plus jeunes une audience chaleureuse. Le bouche à oreille fait son travail.*



**Résultat :** les inscriptions au cours augmentent, l'école recrute de nouveaux élèves et les plus jeunes sont impatients d'y entrer.

- Un conseil scolaire met sur pied un projet multimédia pour les élèves de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> année avec l'intention d'amener les jeunes à exploiter des éléments visuels et les technologies de l'information et de la communication. Le conseil met à la disposition des jeunes et du personnel enseignant l'expertise d'un spécialiste en informatique.

**Résultat :** les jeunes se prennent au jeu et s'affairent à concevoir et à réaliser leur projet. Ils font des recherches, expérimentent des procédés, prennent des décisions, surmontent les obstacles et se surpassent. Bref, ils développent des stratégies d'apprentissage qui les aident à répondre aux attentes de leur programme de français et de sciences et technologie.

Toutes les matières du curriculum se prêtent à ce genre d'initiatives.

Les exemples présentés plus haut peuvent servir de modèles à la création d'ateliers ou au lancement de projets en histoire, en musique ou encore en mathématiques.

**IDÉALEMENT**, tous les élèves des écoles de langue française connaissent la mission de l'école et modèlent leur comportement de telle façon à la respecter et à participer à son accomplissement. Graduellement, chaque élève peut, selon son âge et son stade de développement :

- comprendre la nécessité de s'investir personnellement et collectivement en milieu minoritaire pour apprendre le français, entretenir son usage et cultiver le fait français en Ontario et au Canada;
- reconnaître, partager et apprécier son héritage linguistique et culturel et respecter de même celui d'autrui;
- s'affirmer culturellement en choisissant de s'exprimer en français à l'école, en contribuant et en participant à la vie sociale et culturelle de l'école;

- se sentir autonome et compétent dans l'ensemble des disciplines enseignées à l'école et éprouver un sentiment d'appartenance au groupe dans lequel il ou elle se sent respecté et valorisé.

## POUR SE SENTIR BIEN DANS SA PEAU ET S'OUVRIRE SUR LE MONDE

Les élèves des écoles de langue française sont amenés à réfléchir sur leur patrimoine culturel. Il importe en effet que les élèves acquièrent graduellement une bonne connaissance de leur groupe linguistique et culturel afin de pouvoir s'y affilier et en devenir les représentants tout au long de leur vie.

L'accompagnement culturel des élèves s'étend à l'enseignement du curriculum tout entier, incluant la formation au cheminement de carrière, et à l'action culturelle s'y rattachant. La politique d'aménagement linguistique souscrit au maintien des activités d'animation culturelle à l'école et recommande en plus le suivi du cheminement culturel des élèves à travers l'ensemble des activités pédagogiques, sociales et culturelles de l'école.

## MIEUX APPRENDRE ET RÉUSSIR EN MILIEU MINORITAIRE

La construction de compétences élevées en communication orale, en lecture, en écriture ou en mathématiques ne se fait pas en vase clos et requiert un environnement dynamique et chaleureux, propice à l'apprentissage. Le parent qui fait de la lecture un rituel à la maison sait bien que plus il met de soin à animer ses récits, plus l'enfant devient son complice et participe à la magie de l'histoire. L'école de langue française, et dans toute la mesure du possible la famille, doivent compenser la position

minoritaire du français dans l'environnement par un accompagnement judicieux et bienveillant du jeune. Le jeune qui entretient un rapport positif avec l'apprentissage s'investit pleinement dans ses études, se sent motivé et croit en sa réussite. Graduellement, ce jeune réalise qu'être francophone, c'est aussi avoir la possibilité de partager sa vision du monde avec des interlocuteurs francophones du monde entier avec lesquels il se sent solidaire.

### Pour une action pédagogique éclairée...

#### Un exemple d'accompagnement à la maison

*Imaginez que votre enfant rentre à la maison et vous dise : « Aujourd'hui, à l'école, on nous a raconté une belle histoire ». Vous lui répondez : « Raconte-la moi. »*

*Votre enfant raconte : « Voilà. Ils ont pris leurs bateaux, ils ont capturé le crabe et après ils l'ont mangé. »*

*Vous avez deux choix. Ou bien vous dites à votre enfant : « Elle est belle ton histoire. » ou bien vous lui dites : « Je ne comprends pas ton histoire. »*

*Choisissez la seconde option.*

*Expliquez-lui que vous n'étiez pas dans la salle de classe, que c'est pour cela que vous ne comprenez pas l'histoire. Invitez-le à vous raconter toute l'histoire.*

*Votre enfant vous expliquera alors, petit à petit, avec ses mots, que ça se passe dans un village de pêcheurs, qu'un crabe géant empêche les pêcheurs de sortir en mer et qu'il n'y a plus rien à manger au village, qu'ils décident alors de partir tous ensemble chasser le grand crabe, qu'ils le capturent, le ramènent au village et le mangent durant un grand souper de fête.*

*Le soir, à table, votre enfant raconte à nouveau l'histoire en détail pour toute la famille. Les autres membres de la famille se réjouissent de son récit. Cela justifie tous ses efforts.*

**IDÉALEMENT**, tous les élèves bénéficient d'un accompagnement adéquat et soutenu tout au long de leurs études et sont confiants dans leurs capacités. Chaque élève peut :

- faire preuve de persévérance devant une difficulté et connaître la satisfaction de maîtriser ses apprentissages;
- élargir graduellement son champ de réflexion à travers des expériences riches et constructives;
- utiliser à bon escient un nombre croissant de stratégies d'apprentissage et une variété de méthodes pour réaliser les tâches de plus en plus complexes qui lui sont assignées;
- se servir des technologies de l'information et de la communication pour se ressourcer en français, augmenter la somme de ses connaissances et élargir sa vision du monde.
- entretenir sa motivation aux études et envisager sa réussite scolaire et son avenir avec confiance.

#### POUR APPRIVOISER LA DÉMARCHE D'APPRENTISSAGE

Les programmes dispensés dans les écoles de langue française sont conçus de façon à répondre aux besoins très variés des élèves qui les fréquentent et guident déjà les interventions menées à l'école auprès d'eux.

La politique d'aménagement linguistique recommande en plus que soient définis les paramètres d'un accompagnement adéquat des



jeunes en communication orale, en lecture, en écriture et en mathématiques ainsi que dans le domaine des technologies de l'information et de la communication; il est essentiel que ces jeunes possèdent les compétences de base nécessaires pour bien fonctionner dans la société au terme de leurs études secondaires. Le personnel enseignant doit bénéficier pleinement des avancements de la recherche en éducation, notamment en ce qui concerne les stratégies d'enseignement. De même, les parents doivent être mieux et davantage informés sur la vie de l'école et les exigences liées à l'apprentissage. Le développement professionnel du personnel enseignant et l'offre de séances d'information à l'intention des parents sont des instruments de sensibilisation importants en aménagement linguistique.

## DÉVELOPPER DES COMMUNAUTÉS DYNAMIQUES

L'école de langue française a une vocation communautaire qui prend racines dans l'exercice même de son mandat. L'excellence en éducation doit beaucoup au leadership exercé par les responsables de l'éducation en langue française mais aussi à celui d'une communauté qui la réclame et y œuvre à travers toute la province. Un foisonnement d'actions et d'initiatives individuelles et collectives sont entreprises dans le secteur éducatif qui véhiculent les valeurs, les convictions, les aspirations et les attentes de toute la communauté francophone de l'Ontario. Pour développer des communautés dynamiques, il faut encore canaliser cette énergie et articuler l'action pédagogique et culturelle de l'école autour d'une vision commune de l'éducation en langue française en milieu minoritaire et de partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté locale et élargie.

### Par où commencer?

#### Les partenariats

Il faut utiliser des modèles qui ont porté fruits dans la province et ailleurs au pays dans les secteurs ci-après, en fonction des besoins définis au niveau local ou régional.

- Les partenariats entre l'école et la famille (p. ex., sensibilisation aux besoins des élèves en milieu minoritaire, programmes de soutien linguistique aux parents).
- Les partenariats entre les écoles secondaires et les écoles élémentaires (p. ex., mise en place de programmes favorisant la promotion de l'école secondaire auprès des plus jeunes).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles et des entrepreneurs indépendants (p. ex., établissement de nouvelles garderies francophones).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles et les entreprises (p. ex., mise en place pour les élèves de projets scolaires-communautaires adaptés aux besoins des entreprises locales et intégrés au programme d'étude).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles et les organismes communautaires et culturels (p. ex., participation des élèves du secondaire aux Jeux franco-ontariens, à des forums et des stages offerts par la Fédération de la jeunesse franco-ontarienne).
- Les partenariats entre les conseils scolaires, les écoles secondaires et les collèges et universités (p. ex., promotion des programmes préparant les jeunes à des métiers en demande dans la société).

- Le bénévolat (p. ex., programme de mentorat, contribution aux activités parascolaires, apport d'expertise de membres de la communauté).

**IDÉALEMENT**, chacune des écoles de langue française de la province bénéficie du leadership, de l'expertise et des ressources de son conseil scolaire en matière d'aménagement linguistique pour planifier et mettre en œuvre, de concert avec la communauté locale et élargie, des interventions à l'école. L'école :

- réunit les conditions propices au maintien et au respect d'un milieu de vie francophone;
- dispense des programmes d'éducation qui préparent adéquatement les jeunes enfants à l'entrée en 1<sup>re</sup> année;
- dispense en plus du programme ordinaire, les *programmes de soutien linguistique* adéquats aux élèves qui ont une connaissance limitée ou très limitée du français ou qui, étant originaires de l'étranger et installés en Ontario depuis peu, ont besoin de se familiariser avec leur nouvel environnement scolaire et socioculturel pour entreprendre ou poursuivre leurs études avec confiance;

*Les programmes auxquels il est fait référence ici sont : Actualisation linguistique en français et Perfectionnement du français.*

- recrute un personnel enseignant qualifié pouvant accompagner les élèves au plan linguistique, culturel et éducatif;
- cherche à accroître le rendement et la réussite scolaire des élèves en tenant compte du contexte minoritaire;
- consolide et étend son réseau éducatif et culturel par l'entremise de partenariats solides entre l'école, la famille et la communauté.

## S'UNIR POUR CONTRIBUER À L'ESSOR DES COMMUNAUTÉS

L'école est une ressource pour sa communauté et la communauté est une ressource pour l'école. L'une et l'autre contribuent de façon réciproque à leur vitalité et à leur développement.

La détermination des besoins et des priorités de l'école et de la communauté doivent guider l'action en ce qui concerne l'établissement de nouveaux partenariats; l'évaluation des partenariats possibles et les décisions qui s'ensuivent doivent être le fruit de la concertation. En plus d'assurer le suivi des projets, il faut informer la communauté des progrès réalisés par l'entremise de bulletins, du conseil d'école ou de rencontres communautaires. Il importe enfin de sensibiliser davantage les partenaires communautaires à la nécessité de partager de l'information et des ressources de langue française auxquelles l'école, la famille et les jeunes n'ont pas forcément immédiatement accès.





## Mettre la main à la pâte

METTRE LA MAIN À LA PÂTE



*LA POLITIQUE D'AMÉNAGEMENT LINGUISTIQUE SOLLICITE LA PARTICIPATION DE TOUS.*

## À L'ATTENTION DES JEUNES

*La réussite scolaire est intimement liée à votre degré de motivation aux études ainsi qu'à votre capacité de prendre en charge votre apprentissage et de vous sentir bien dans votre environnement scolaire et communautaire. Au fil des études, les enseignantes et enseignants vous amèneront à avoir confiance en vos capacités, à être autonome dans vos apprentissages et à construire vos compétences. Vous serez aussi amenés à comprendre votre réalité linguistique et culturelle pour pouvoir vous investir à fond dans l'usage et l'apprentissage du français, vous sentir bien dans votre peau et être fiers de votre identité. Vous développerez un bilinguisme de haut niveau ainsi que les connaissances et le savoir-faire dont vous aurez besoin pour être jugés compétents et qualifiés dans la vie publique, dans le monde du travail ou dans les institutions postsecondaires.*

---

### À L'ÉCOLE, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à réfléchir et à discuter des thèmes et des questions ci-après :
  - vos droits à l'éducation en langue française,
  - les raisons qui vous amènent à suivre des études en français,
  - le défi de vivre en français dans un environnement essentiellement anglophone,

- les conditions se rattachant à l'apprentissage et au perfectionnement du français,
- les moyens personnels et collectifs dont vous disposez pour élargir votre espace francophone, incluant les possibilités de rejoindre d'autres francophones,
- les atouts que vous donne une éducation en langue française;
- à vous investir pleinement dans vos études;
- à exploiter à fond les ressources qui sont mises à votre disposition à l'école pour mettre en valeur vos forces et vos talents et pour surmonter vos difficultés;
- à faire connaître votre position sur des questions vous concernant directement, par exemple les heures d'ouverture de la bibliothèque, le code vestimentaire ou l'accès à des services de transport scolaire supplémentaires pour favoriser la participation aux activités parascolaires;
- à demander le soutien de vos enseignantes ou enseignants et de la direction pour entreprendre des projets que vous estimez utiles ou intéressants pour les élèves, l'école ou la communauté;
- à vous investir dans l'action linguistique et culturelle de l'école, par exemple en participant à des activités parascolaires, en mettant vos talents artistiques ou votre excellence académique au service de votre groupe ou de l'école.

---

### À LA MAISON ET DANS LA COMMUNAUTÉ, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à entretenir un dialogue avec vos parents au sujet de vos études et de vos aspirations;



- à vous engager personnellement ou collectivement dans des actions ou des projets scolaires-communautaires en français qui présentent un intérêt particulier pour vous, pour vos familles ou pour votre communauté;
- à vous documenter, à réfléchir et à prendre position sur des questions qui vous touchent personnellement ou touchent les jeunes, la famille ou la collectivité;
- à rechercher l'expertise de personnes qualifiées pour répondre à vos questions et prendre des décisions réfléchies en ce qui concerne notamment vos choix de carrière;
- à vous informer sur l'actualité politique, économique, scientifique ou autre, par exemple en lisant les grands journaux francophones sur leur site Web;
- à rencontrer d'autres francophones, par exemple en suivant des stages, en prenant part à des forums ou des événements culturels.

## À L'ATTENTION DES PARENTS

*L'école reconnaît et respecte le rôle principal que vous jouez dans l'éducation des jeunes et tient à valoriser ce rôle. Nul n'est mieux placé que vous pour la renseigner sur vos préoccupations en ce qui concerne l'éducation de votre enfant et l'aider à répondre à ses besoins. L'école tient à ce que vous preniez la parole dans le débat de l'aménagement linguistique parce que ce projet d'envergure vous concerne au premier chef. Elle tient à recueillir vos expériences, à vous consulter et à vous*

*informer sur les possibilités d'apporter des solutions réalistes aux questions exposées dans le présent document. En somme, elle tient à ce que les décisions prises à l'école en matière d'aménagement linguistique soient le fruit de la consultation, de la conciliation et de l'engagement.*

## À L'ÉCOLE, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à participer aux rencontres régulières du conseil d'école par l'entremise duquel vous pouvez faire valoir votre point de vue auprès de la direction et du conseil scolaire au sujet de questions concernant les programmes et le fonctionnement de l'école;

**Le conseil d'école donne des conseils aux directrices et directeurs d'école ou aux conseils scolaires à propos, entre autres :**

- des priorités de l'école en matière de curriculum;
- des programmes et stratégies permettant d'améliorer les résultats des élèves aux tests provinciaux;
- des communications avec les parents et la collectivité;
- de l'utilisation des écoles par la collectivité;
- de la prestation de programmes et de services communautaires à l'école par le biais de partenariats entre l'école et la collectivité;
- des politiques du conseil scolaire concernant l'école.

- à entretenir avec d'autres parents d'élèves, francophones ou non, un dialogue constructif au sujet de l'éducation des jeunes en milieu minoritaire;
- à vous informer auprès de la direction ou du personnel enseignant au sujet de questions concernant l'éducation de votre enfant et la vie à l'école;
- à œuvrer si vous le pouvez ou le désirez à titre de bénévoles à l'école élémentaire où une grande variété de besoins se font ressentir, par exemple en encadrant les élèves dans les sorties ou en apportant votre expertise ou vos talents durant les semaines thématiques et les événements culturels et sociaux de l'école;
- à être plus présents à l'école secondaire où vous pouvez faire bénéficier les jeunes de votre expertise dans votre domaine d'activité professionnelle, par exemple en apportant votre soutien à la réalisation de projets éducatifs ou culturels initiés à l'école.

### À LA MAISON, VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à vous servir le plus possible du français avec votre enfant dans la communication quotidienne si vous parlez français et sinon à donner au français le plus possible de chance d'exister dans la vie de votre enfant et de votre famille, en commençant, par exemple, par l'écoute d'émissions télévisées ou radiophoniques francophones ou en prenant la décision de suivre des cours de français;

- à brancher votre enfant très tôt sur des programmes télévisés, des livres, des revues ou des magazines francophones;
- à entretenir avec votre enfant ou votre adolescente ou adolescent un dialogue au sujet de son apprentissage, de ses progrès, de ses préoccupations et de sa vie à l'école;
- à réserver régulièrement un temps de lecture avec votre jeune enfant même si le français n'est pas votre langue première;
- à discuter avec votre adolescente ou adolescent de l'actualité et des questions qui le touchent et sur lesquelles il doit prendre des décisions réfléchies, par exemple le travail à temps partiel et le financement de ses études postsecondaires;
- à lire, dans les programmes-cadres, l'information relative aux attentes que doit satisfaire votre enfant dans les matières enseignées à l'école afin de pouvoir lui apporter votre soutien et discuter de façon éclairée avec lui ainsi qu'avec ses enseignantes et enseignants.



## À L'ATTENTION DES PARTENAIRES COMMUNAUTAIRES FRANCOPHONES

*Vous êtes un parent, une enseignante, une artiste, un entrepreneur, vous êtes un organisme social ou communautaire, une fédération de jeunes, de parents, de gens d'affaires ou autre, un groupe culturel, une banque, un service gouvernemental. Vous êtes des partenaires précieux dans l'éducation des jeunes francophones de la province. Avec l'école, vous pouvez enrichir leur expérience linguistique, éducative et culturelle et contribuer au développement et à l'essor de votre communauté.*

### VOUS ÊTES ENCOURAGÉS :

- à donner aux jeunes la parole dans les médias francophones, par exemple en leur réservant une colonne dans le journal hebdomadaire local, en les invitant à discuter d'un sujet qui les concerne à la radio communautaire, en dédiant un programme télévisé à la promotion des meilleurs produits culturels réalisés à l'école;
- à inviter les jeunes à s'engager dans l'action communautaire, par exemple en les invitant à participer à des journées d'action pour le développement d'un complexe sportif, pour la promotion de services en français ou d'événements culturels francophones dans la municipalité;
- à réserver dans votre programmation un espace pour les jeunes artistes francophones;

- à venir à l'école parler aux jeunes de votre communauté francophone d'origine, qu'elle soit d'ici ou d'ailleurs;
- à aller au devant des jeunes, dans les écoles ou les centres culturels et communautaires, pour discuter avec eux de questions qui les touchent et leur faire connaître les possibilités qui leur sont offertes dans divers domaines ou secteurs d'activité (p. ex., travail à temps partiel, droits des employés et responsabilités des employeurs, programmes d'échanges, stages de formation spécialisés, bourses d'études, entrepreneuriat);
- à travailler avec l'école à l'élaboration et au soutien de projets scolaires-communautaires;
- à donner aux jeunes des occasions de vous rencontrer et d'être eux-mêmes présents dans la communauté, par exemple en les invitant à visiter votre atelier, votre entreprise ou vos bureaux ou à partager une journée de votre vie professionnelle;
- à amplifier le dialogue avec vos partenaires anglophones locaux ou régionaux de façon à gagner la reconnaissance du fait français en Ontario et rendre davantage visibles ses manifestations dans la province.





METTRE LA MAIN À LA PÂTE

## Conclusion

*L'aménagement linguistique est un grand chantier sur lequel s'affairent beaucoup de personnes en Ontario. Il était important de le visiter pour faire l'état des lieux et recenser les travaux en cours. Il fallait aussi, avec leur regard, parler des principaux artisans qui travaillent collectivement ou personnellement à ce projet sur le terrain – l'école de langue française, les jeunes, leur famille et les partenaires communautaires – parce que tout ce qui se fait aujourd'hui en aménagement linguistique est conjugué à leur quotidien et vise à avoir un impact positif sur leur vie.*

*L'aménagement linguistique, c'est aussi la possibilité pour la communauté francophone de l'Ontario de considérer son avenir par le prisme de l'éducation en langue française. Elle dispose aujourd'hui des ressources dont elle a besoin pour mener à bien ce projet, notamment des écoles dont elle a la gestion, un curriculum rigoureux, entièrement élaboré en français, et des programmes d'éducation de la petite enfance à temps plein.*

L'aménagement linguistique, c'est encore l'instauration d'un dialogue entre les conseils scolaires, les écoles et l'ensemble des francophones et des groupes de francophones de la province pour que puissent être élaborés et mis en œuvre des plans d'action concertés qui répondent bien aux besoins des jeunes au plan linguistique, éducatif et culturel et aux attentes de leur famille. La politique d'aménagement linguistique est suffisamment souple pour que les conseils scolaires puissent prendre en compte la fluidité des circonstances et la grande variété des réalités linguistiques et culturelles qui s'expriment dans la province.

Dans ce projet d'aménagement linguistique, la langue unit les membres de la francophonie plurielle de l'Ontario. L'avenir se construit aujourd'hui même par l'entremise de parents qui confient l'instruction de leurs enfants à l'école de langue française et par l'engagement des jeunes à vivre pleinement leur francité.

